

8 juill. 2024 au 18 avril 2025

(245 heures)

Date limite d'inscription : 27 mai 2024



Accord, réglage et maintenance du piano à queue - Bloc n° 1 du BMA TFI option piano

5 200 €

ÉLIGIBLE CPF

OBJECTIFS DU BLOC DE COMPÉTENCES

C'est un nouveau modèle de formation que propose l'ITEMM pour les techniciens pianos voulant se perfectionner sur les pratiques du piano à queue.

Cette formation a pour ambition de rendre diplômant un parcours de formation technique niveau BMA avec le passage de l'examen de l'épreuve d'atelier BMA.

L'objectif étant la validation de l'épreuve technique du BMA en juin de chaque année.

PUBLICS CONCERNÉS et PRÉREQUIS

Publics concernés

Professionnels accordeurs et réparateurs de piano

Prérequis

Titulaires du CAP Accordeur de piano ou du CAP Assistant Technique en Instruments de Musique option piano ou être technicien piano avec au moins 3 ans d'expérience professionnelle.

LIEU DE LA FORMATION

ITEMM - 71 Avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS

HORAIRES DE LA FORMATION

9 h - 12 h / 13 h - 17 h

Ces horaires peuvent être aménagés en cas de contraintes horaires des participants (transports) ou de disponibilité du lieu de restauration du midi.

EFFECTIFS

Nombre de participants limité à 12 personnes pour permettre un suivi individualisé.

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'ITEMM

CONTACT

Service formation continue

Téléphone +33 (0)2 43 39 39 30

E-mail : formation.continue@itemm.fr



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1 : Initiation "Découvrir et appliquer l'accord, le réglage et la maintenance sur piano à queue"

70 h - Du 8 au 19 juillet 2024

Accord

- Décrire et mettre en œuvre la posture, et les méthodes d'accord

Réglage

- Décrire et mettre en œuvre la posture, les méthodes de pré-réglage et réglage, l'harmonisation
- Réaliser un devis adapté suivant des situations diverses et les finances des clients

Maintenance

- Identifier et mettre en œuvre les dépannages courants

Module 2 : Expertise "Optimisation du réglage d'un piano à queue"

70 h - Du 14 au 25 octobre 2024

Accord expert

- Analyser et optimiser les méthodes d'accord : stabilité, couleurs d'unissons, accord de concert ...

Réglage

- Analyser et optimiser les méthodes de pré-réglage et réglage
- Analyser la matière sonore et proposer une harmonisation approfondie

Maintenance

- Analyser et optimiser les techniques des dépannages courants

Module 3 : Maîtrise "Préparation à l'examen du bloc n° 1 BMA et analyse des réalisations"

70 h - Du 7 au 18 avril 2025

Accord

- Réaliser 2 épreuves d'accord types successives du BMA entrecoupées d'une analyse des réalisations

Réglage

- Réaliser 2 épreuves de réglage types successives du BMA entrecoupées d'une analyse des réalisations
- Réaliser 2 épreuves entretien et harmonisation types successives entrecoupées d'une analyse des réalisations

Maintenance

- Réaliser une épreuve de maintenance type du BMA sur le changement de cordes, de manches, de pivots de mécaniques, de mortaises, de feutres, le dépannage courant sur la lyre et les pédales

Module 4 : Eco-gestion

35 h - Du 9 au 13 décembre 2024

- L'environnement économique, juridique et social + la gestion d'entreprise et le dossier professionnel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Modules 1, 2 et 3 : ces actions de formation en présentiel alternent démonstrations, mises en situation encadrées, enseignements théoriques et pratiques.

Module 4 : ces actions de formation en présentiel alternent enseignements théoriques et pratiques. En distanciel, un suivi synchrone/asynchrone sera proposé.

Cette formation est dispensée en français.

Capitalisation des expériences par des échanges sur les pratiques individuelles.

COÛT

Le prix indiqué comprend les frais pédagogiques et les fournitures.

Tarif net ne comprenant pas le transport, l'hébergement et la restauration. L'ITEMM, association loi 1901, n'est pas assujetti à la TVA.

Des prises en charges financières des coûts pédagogiques sont possibles (FAFCEA, AGEFICE, OPCOS, CPF, FRANCE TRAVAIL,...).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont à envoyer en ligne : www.itemm.fr rubrique Formation Professionnelle Continue.

Les demandes sont traitées dans un délai maximal de 2 semaines à compter de la réception de la candidature et de l'avance. Toute acceptation fera l'objet d'un entretien pédagogique préalable.

MOYENS À DISPOSITION

Un poste de travail par personne, ateliers spécialisés, supports de cours et techniques en français

L'ITEMM fournit les instruments supports.

Venir avec son outillage adapté pour piano à queue (nous consulter pour plus de détail)

ANNULATION

L'ITEMM se réserve la possibilité d'annuler la formation 1 mois avant sa date de réalisation, en cas d'effectifs insuffisants.

Dans ce cas précis, l'avance versée sera intégralement remboursée - voir nos conditions générales de vente.

AUTRES INFOS UTILES

Cette action de formation ne peut se substituer à l'expérience nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette action de formation est adaptable aux personnes en situation de handicap, sur simple demande lors d'un échange confidentiel avec notre équipe afin d'évaluer vos besoins.

Contact : referent-handicap@itemm.fr

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Avant la formation

A réception de la fiche d'inscription, un questionnaire est envoyé pour évaluer si cette formation est adaptée aux besoins du candidat. L'adéquation des prérequis, les niveaux de connaissances et/ou de compétences spécifiques et attentes vis-à-vis de cette formation sont étudiés.

Ce questionnaire permet d'adapter dans la mesure du possible les modalités pédagogiques de la formation.

Pendant la formation

1. Une évaluation des connaissances et compétences au travers de mises en situation pratiques et de sondage sur les connaissances acquises est réalisée en cours de formation.

2. Une évaluation de satisfaction des participants sur l'atteinte des objectifs, la qualité de l'animation et la satisfaction globale de la prestation est réalisée sous forme de questionnaire à l'issue du stage.

Après la formation

Une mesure de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles et l'évolution des compétences est réalisée 3 mois après sous forme de sondage dématérialisé.

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation correspond à l'épreuve E1 « Pratique professionnelle » du diplôme BMA TFI option piano N° de fiche RNCP36340 BC01 - Réalisation et maintenance - Technicien en Facture Instrumentale option piano.

Un certificat de compétences pour l'épreuve E1 sera remis sous réserve de l'obtention de l'examen en juin 2025.

CONTACT

Service formation continue

Téléphone +33 (0)2 43 39 39 30

E-mail : formation.continue@itemm.fr